



PREAVIS MUNICIPAL No 01/2024

Demande de crédit de CHF 623'992.00 TTC destiné à financer les travaux de réfection de la partie Ouest du chemin du Carroz-Delay, mise en place du système séparatif et remplacement et renforcement du réseau d'eau sous pression

Délégué municipal : **Muriel Archer Galibourg et Laurent Mathez**

Au Conseil communal de St-Cergue

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. PREAMBULE

Le chemin du Carroz-Delay a d'ores et déjà fait l'objet d'une réfection de la route sur la 1ère partie, côté Est, lors d'importants chantiers qui se sont déroulés sur ce secteur. Le solde du chemin, soit la partie centrale jusqu'au passage à niveau, s'est quant à lui fortement dégradé et présente aujourd'hui un état de vétusté important. La Municipalité souhaite dès lors le réfectionner de manière durable. Dans ce sens, la Municipalité souhaite mettre en place un projet complet avec rénovation des équipements, réfection complète du revêtement et réfection en lien avec l'éclairage public

Dans ce sens et afin d'éviter toute réouverture, il est également prévu la réalisation d'un nouveau système de récolte des eaux usées pour permettre la mise en place du système séparatif sur ce secteur actuellement encore raccordé en système unitaire. Ces travaux sont en anticipation du projet de mise en séparatif du centre « Village » qui fera l'objet d'un préavis séparé durant l'année. Une conduite de réserve est également prévue en lien avec l'éclairage public.

La conduite d'eau sous pression doit également faire l'objet d'un renforcement et d'un nouveau bouclage avec la conduite existante située sur la route de Basse-Ruche afin de se conformer au PDDE de la Commune (en cours d'élaboration actuellement), d'améliorer et de sécuriser la défense incendie et la distribution de l'eau de boisson.

Ces trois projets font l'objet du présent préavis.

2. OBJECTIFS

Le présent projet a été développé afin de répondre aux objectifs suivants fixés par la Municipalité:

- Réfectionner de manière durable le solde du chemin du Carroz-Delay
- Sécuriser et renforcer les cheminements mobilité douce, piétons et vélos sur le chemin du Carroz-Delay
- Mise en place du système séparatif d'évacuation des eaux
- Renforcer et sécuriser le système de distribution d'eau potable et de défense incendie.

3. PROJET

3.1. Situation actuelle

Chaussée

La chaussée présentant de fortes dégradations en surface et afin de s'assurer d'une réfection durable, il a été procédé à une expertise par un laboratoire spécialisé par le prélèvement de carottes et de mesures de déflexion sur ce secteur. Les résultats montrent une usure importante de la surface, des fissurations diverses, des faïençages, des nids-de-poule et diverses fouilles de réparation. L'épaisseur du revêtement varie entre 5 et 7cm et est aujourd'hui en mauvais état. La fondation a un niveau faible de portance et est clairement insuffisante pour absorber le trafic même faible sur ce secteur. Il est donc nécessaire de la renforcer.

Les mesures montrent également que la partie déjà réfectionnée est en parfait état et parfaitement dimensionnée.

Collecteurs

Au niveau du réseau d'assainissement, les vérifications faites nous montrent que ce dernier est en ordre. Etant situé en secteur de protection des eaux Au, il peut sans autre être utilisé pour l'évacuation des eaux claires.

A ce jour, l'intégralité du secteur est munie d'un seul collecteur qui évacue les eaux au système unitaire avec un mélange des eaux usées et des eaux claires.

Eau sous pression

Selon les plans à disposition, la conduite ancienne a plus de 50 ans et est en acier de diamètre 125 mm sur le tronçon A-B-E (voir plan projet n°1740/1 et 2). Son tracé semble passer de part et d'autre du chemin selon les endroits. Elle franchit les voies du chemin de fer Nyon-St-Cergue côté Ouest. Un bras de conduite unique, lui aussi en acier de diamètre 125 mm., alimente la borne-hydrant (BH) N°18 en direction du Nord-Ouest. La conduite située à l'Est du point A a quant à elle été remplacée récemment, en 2015.

3.2. Mise en séparatif

Comme déjà évoqué, sur la base des inspections caméras, le réseau existant peut être conservé et maintenu pour le système d'évacuation des eaux claires.

Le projet pour la mise en séparatif du centre est en cours de validation avec la DGE, il a été prévu sur ce secteur la réalisation d'un nouveau collecteur d'eaux usées qui, étant situé en secteur de protection des eaux Au, peut être réalisé en PVC diamètre 200mm. Il est prévu la mise en place sur la partie centrale du chemin du Carroz-Delay, d'un nouveau collecteur d'eaux usées suivant la gravité. Il reprendra le collecteur en provenance du chemin de la Combe suivant ensuite le chemin du Carroz-Delay dans le sens de la pente jusqu'au point bas au droit du n°6. A cet endroit, le nouveau collecteur d'eaux usées sera raccordé sur le collecteur unitaire existant situé sur la parcelle n° 42, parcelle sur laquelle il est prévu un nouveau collecteur d'eaux usées dans le cadre du projet de mise en séparatif du centre qui fera l'objet d'un autre préavis.

Au niveau des eaux claires, le collecteur existant est maintenu pour l'évacuation de ces dernières. Seules les grilles d'écoulement seront réfectionnées et seront pourvues de sacs dépotoirs d'un volume de 500L munis de coudes plongeurs afin de préserver au mieux la zone d'évacuation des eaux claires située en zone S2 de protection des eaux, des différentes pollutions liées aux circulations et au nettoyage des voiries.

Sur ce secteur, les propriétaires privés ont d'ores et déjà régulièrement des systèmes d'évacuation des eaux différenciés qui seront repris dans le cadre de ce projet jusqu'en bordure des propriétés pour permettre également la mise en séparatif des privés et d'éviter toute intervention ultérieure sur le domaine public. Une communication importante sera mise en place avec les différents propriétaires riverains afin de s'assurer que tout est mis en conformité lors de la modification du système d'évacuation des eaux.

3.3. Eau sous pression

En observant le réseau de distribution d'eau dans son ensemble dans le secteur concerné, on constate qu'il existe deux franchissements de la voie très proches l'un de l'autre. Ces traversées doivent être autant que possible limitées en raison des problèmes pouvant survenir sous la voie et de la complication de mise en œuvre afin de respecter les exigences du chemin de fer. C'est pourquoi le projet prévoit d'abandonner le franchissement du chemin du Carroz-Delay et de créer un nouveau bouclage à la Route de Basse-Ruche, via le tronçon C-D. La conduite sera ainsi bouchonnée au point E et le tronçon E-B' abandonné.

Le projet prévoit donc le remplacement de cette conduite en acier et le bouclage au moyen d'une conduite en fonte de diamètre 150 mm. Le Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) en cours d'élaboration prévoit ce calibre afin de renforcer ce secteur relativement dense en habitations en garantissant de bonnes conditions de débit/pression en cas d'incendie. Dans une étape ultérieure de renouvellement, le tronçon de conduite situé à la Route de Basse-Ruche, entre la vanne Combi III située à proximité du point E et le point D, sera remplacé également en calibre 150 mm. Lors de cette même étape, qui comprendra vraisemblablement la réfection du carrefour, la conduite alimentant la BH 19 vers le point E, sera également remplacée.

Sur le tronçon A-B-B', des travaux sur le réseau d'eaux usées (EU) et d'eaux claires (EC) sont également projetés. Le tracé de la conduite projetée sera parallèle aux nouveaux collecteurs EU/EC. Au point D, au raccordement de ce bouclage sur la conduite de la Route de Basse-Ruche, une vanne Combi III sera posée pour garantir un maximum de flexibilité dans l'exploitation du réseau et impacter le moins possible d'abonnés lors d'une intervention.

En ce qui concerne la défense incendie, les bornes-hydrantes (BH) N°17 et 18, respectivement aux point B et C, seront remplacées.

Dans le cadre du chantier, la conduite ancienne devra être interrompue sur le tronçon A-B-B' en tout cas, voire sur B'-C, étant donné qu'elle ne pourra pas être maintenue lors des travaux de fouilles en raison de son tracé. Des alimentations provisoires seront ainsi mises en place.

Enfin, les prises privées situées sur les tronçons de conduite communale seront naturellement toutes transférées de l'ancienne à la nouvelle. Lors des travaux, l'état des conduites privées pourra être appréhendé et les propriétaires privés dont l'état des conduites est mauvais seront invités à les remplacer jusqu'à l'intérieur de l'habitation.

3.4. Réfection surfacique

Comme déjà évoqué, les analyses réalisées par le laboratoire Infralab nous montrent un problème important de fondation sur cette partie de la route. Même si cet axe n'est pas amené à recevoir un très gros trafic, puisque dans la réorganisation et la mise en place des zones 30 du secteur de la Gare prévus par la Commune il devrait être dévolu uniquement au trafic des riverains et mobilité douce, piétons, vélos, il est nécessaire de procéder à une réfection de la couche de fondation de la route et non uniquement des couches de revêtement routier.

Dans ce sens, il a été prévu la suppression du revêtement bitumineux existant qui, à ce jour, n'a pas fait ressortir de pollution aux hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). Ce dernier pourra donc être recyclé dans la fabrication de nouveaux enrobés bitumineux.

La fondation actuelle devra être décaissée sur une épaisseur de 35cm afin de permettre la constitution d'une nouvelle fondation en grave GNT 0-45 de 30cm. Après cylindrage avec réglage de la planie, il sera procédé à la pose d'une nouvelle couche d'enrobé monocouche de 8cm en ACT 16N sur l'intégralité du chemin.

Lors de la réorganisation et l'installation de la zone 30 sur ce secteur, et pour répondre à la demande de sécurisation des passages à niveau du NStCM, le passage en sens unique existant depuis la rue de la Gare sera fermé à la circulation automobile. Pour ce faire, il a été prévu un dispositif de barrières amovibles permettant de limiter l'usage uniquement aux mobilités douces, piétons, vélos, tout en essayant de renforcer la perception pour les usagers de la traversée du passage à niveau. Ce dispositif sera équipé de barrières pouvant être facilement ouvertes pour permettre les travaux de déneigement, le passage de la voirie ou des pompiers en cas de besoin. Cette modification de la circulation n'est toutefois pas directement liée à ce projet et a d'ores et déjà fait l'objet d'une procédure de légalisation en début de cette année.

4. EMPRISES

Les travaux de réfection des enrobés, des collecteurs et des conduites d'eau se feront intégralement sur le domaine public, sans emprises sur les terrains privés. Une discussion doit toutefois avoir lieu avec les propriétaires riverains pour les avertir des regards ou reprises de collecteurs qui doivent se faire sur leur parcelle.

5. COÛT DES TRAVAUX

Le budget pour ces travaux est établi par nos mandataires, le bureau Bovard & Fritsché SA de Nyon ainsi que le bureau Miaz & Weisser SA de Lausanne, sur la base de soumissions récentes pour des travaux similaires. Les travaux de ce préavis font l'objet d'une mise en soumission auprès de différentes entreprises de la région, conformément à la loi sur les marchés publics.

Les travaux liés au remplacement de la conduite font l'objet d'une demande de subventionnement auprès de l'ECA. Un subside, de l'ordre de 12% à 14 % des travaux subventionnés, sera probablement octroyé. La subvention ne pourra être obtenue que sur présentation du paiement du 100% des factures.

Le budget à prévoir peut se résumer de la manière suivante :

Budget routier :

1	Travaux de génie civil, pour la réfection surfacique	140'000.00
2	Marquage et signalisation	12'000.00
3	Analyse de la chaussée	3'000.00
4	Travaux géométriques, mise à jour MO	3'000.00
5	Honoraires pour étude et DT (BFSA)	19'812.70
6	Divers et imprévus 5%	8'890.60
Total des travaux HT		186'703.30
TVA	8.1%	15'123.00
TOTAL DES TRAVAUX TTC		201'826.30

Budget assainissement :

1	Travaux de génie civil, pour la mise en séparatif	94'000.00
2	Honoraires pour étude et DT (BFSA)	11'787.30
4	Divers et imprévus 5%	5'289.40
Total des travaux HT		111'076.70
TVA	8.1%	8'997.20
TOTAL DES TRAVAUX TTC		120'073.90

Budget eau sous pression :

1	Travaux de génie civil, pour le remplacement de la conduite ESP	143'251.00
2	Travaux d'appareillage	85'397.40
3	Honoraires pour étude et DT (Miaz & Weisser SA)	36'500.00
4	Travaux géométriques	1'000.00
5	Divers et imprévus 5%	13'307.40
Total des travaux HT		279'455.80
TVA	8.1%	22'635.90
TOTAL DES TRAVAUX TTC		302'091.70

TOTAL DU BUDGET ARRONDI À TTC **623'992.00**

6. ASPECT FINANCIER

Au 31.12.2023, les emprunts à long terme de la commune totalisent à CHF 8'375'190.80, tandis que le plafond d'endettement, voté pour la législature 2021-2026, s'élève à CHF 20'000'000.

Dans ce contexte, ces travaux seront financés par un emprunt. Ils seront amortis conformément au système MCH2 sur une durée de 40 ans pour les routes et 60 ans pour la conduite d'eau sous pression et les collecteurs.

7. CONCLUSION

Le projet, tel que présenté, permet une réfection durable de la moitié Ouest du chemin du Carroz-Delay, entre le passage à niveau du NStCM et le secteur déjà réfectionné côté cimetière.

Il permet également un renouvellement bienvenu des conduites existantes faisant probablement parties des plus âgées du réseau. Le nouveau vannage permettra d'améliorer la sécurité d'alimentation. Les conditions relatives à la défense incendie seront également améliorées grâce à un calibre de conduite adéquat.

La mise à niveau avec la mise en place du système séparatif sur ce secteur et le renforcement et le remplacement des conduites d'eau sous pression permettent d'éviter toute réouverture ultérieure sur ce secteur et d'anticiper les différents travaux à venir pour la mise en séparatif du secteur centre.

C'est pourquoi au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous prier, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de St-Cergue,

- vu le préavis N° 01/2024 de la municipalité,
- ouï le rapport de la commission des finances,
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

DECIDE

- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection de la partie Ouest du chemin du Carroz-Delay, mise en place du système séparatif et remplacement et renforcement du réseau d'eau sous pression.
- **d'octroyer** à cet effet un crédit total de CHF 623'992.00 TTC, soit :

CHF 201'826.30 TTC pour la réfection surfacique (dicastère 430 routes).

CHF 120'073.90 TTC pour la mise en place du séparatif (dicastère 460 épuration).

CHF 302'091.70 TTC pour le remplacement de conduites d'eau sous pression (dicastère 810 eaux sous pression).
- **de financer** ces investissements par un emprunt.

Ainsi délibéré en séance de municipalité du 12 février 2024.

Au nom de la municipalité

Le syndic

Paul Ménard



La secrétaire

Joëlle Carriot